

#

Internet : [www.cifa-jean-lameloise.com](http://www.cifa-jean-lameloise.com)

E-mail : mercurey@cifa-jean-lameloise.com

**L'APPRENTISSAGE en CAP - MC - BTM et BP :**

**ses GENERALITES**

**1** - **CONDITIONS D'ADMISSION**

Tout jeune ayant 16 ans dans l'année, ou 15 ans révolus avec le niveau de 3ème (normale ou technologique) et **jusqu'à 29 ans révolus** peut signer un contrat d'apprentissage avec un employeur habilité à former des apprentis.

**2** - **PERIODE DE SIGNATURE D'UN CONTRAT ET DUREE DU CONTRAT**

La durée d'un contrat peut être de 1, 2 ans ou 3 ans, selon le métier et le niveau de formation.

La période d'essai a été rallongée jusqu’à l’échéance des 45 premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise.

**3** - **SALAIRES DES APPRENTIS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 15 à 17 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans  | 26 ans et + |
| *1ère année* | 27 % | 43 % | 53 % | 100 % |
| *2ème année* | 39 % | 51 % | 61 % |
| *3ème année* | 55 % | 67 % | 78 % |
| *Formation Complémentaire (en 1 an)**après un contrat de 2 ans* | 54 % | 66 % | 76 % |
| Prolongation après un contrat de 2 ans | 39 % | 51 % | 61 % |

Les salaires ci-dessus sont des pourcentages du S.M.I.C. Ils peuvent être supérieurs si une Convention Collective le prévoit.

**4** - **MODALITES D'INSCRIPTION AU CIFA**

Vous devez trouver un employeur habilité à former des apprentis, les formalités suivantes lui incombent c'est-à-dire :

⮱ adresser au CIFA le bulletin d'inscription : ceci pour retenir la place de l'apprenti

⮱ demander le contrat d'apprentissage (CERFA N° 10103\*07) **à l'OPCO** dont il dépend (organisme qui gère la formation des salariés de l’entreprise)

**Le CIFA de MERCUREY prend en considération les bulletins d'inscription dans l'ordre chronologique d'arrivée et dans la limite des places disponibles dans chaque section.**

 **…/…**

**5** - **LA RENTREE AU CIFA**

Pour les apprentis de 2ème année (réinscrits automatiquement s'ils étaient au CIFA l'année précédente), pour les redoublants et les apprentis en formation complémentaire (une réinscription est refaite par l’employeur), la rentrée se fait dès le début de septembre (voire fin août).

Pour les apprentis de 1ère année, la rentrée a lieu, soit fin septembre, pour la moitié des élèves, soit mi-octobre, pour l'autre moitié.

Une convocation est adressée au Représentant Légal de l'apprenti et à son Maître d'Apprentissage, une dizaine de jours avant la date prévue de rentrée.

**6** - **LA VIE AU CIFA**

 ⮱ L'HEBERGEMENT

L'apprenti peut être :

 soit interne (nourri et logé) : les frais sont à la charge de la famille (environ 103 € par semaine)

 soit demi-pensionnaire (nourri un repas par jour) : les frais sont à la charge de la famille (environ 36 € par semaine)

 soit externe (ni nourri, ni logé) : sans frais.

 ⮱ LES TRANSPORTS

Des navettes CHALON-MERCUREY, organisées par le Grand Chalon, fonctionnent matin et soir, tous les jours de la semaine de cours.

 ⮱ LES COURS

Le premier jour de la semaine débute à 9 H 05 jusqu’au vendredi 17h 20. Pour les horaires en détail, il faut se reporter à l’emploi du temps remis à chaque apprenti en début d’année.

#### La fréquentation assidue des cours au CIFA est obligatoire pour la validité du contrat d'apprentissage.



|  |
| --- |
|  |

 CIFA Jean Lameloise – Février 2020